

Montréal, le 20 septembre 2013

Par dépôt électronique (SDÉ)

A : Tous les participants de la Phase 2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2013
Dossier de la Régie : R-3837-2013, Phase 2

Pour faire suite au récent dépôt dans le dossier mentionné en objet de la lettre d'intention intervenue le 10 septembre 2013 entre *Société en commandite Gaz Métro, Union Gas Limited, Enbridge Gas Distribution Limited* et *TransCanada PipeLines Limited* (pièce B-0046), la Régie convoque tous les participants de la Phase 2 à une audience, le **26 septembre 2013, à compter de 13h** dans la Salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal.

Lors de cette audience, les représentants de Gaz Métro présenteront les modalités de la lettre d'entente et répondront aux questions des procureurs des participants et de la Régie.

Cette audience, dont le contenu fera partie de la preuve au dossier, en est une d'**information** afin que les participants et la Régie aient la même compréhension des modalités de la lettre d'entente. Par conséquent, la Régie ne permettra pas de questions qui excéderont ce cadre procédural.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/as